

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26  
Présents : 16  
Absents : 10  
- dont suppléé : 2  
- dont représentés : 5  
Votants : 23  
- dont « pour » : 23  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf février deux mille vingt et un se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, MATTERA Wendy (*départ après la question n°22*), JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, HONORE Françoise, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVÉRO Albert, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme BALLADUR Clarisse, Mme BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, Mme GARCIER-RICHAUD Hélène *suppléée par M. Daniel JEAN*, Mme REYNAUD Sandra *suppléée par HONORE Françoise*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. ISOARD Bernard, M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques* et M. GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme HONORE Françoise.

## Délibération n°2021/35

### OBJET : RECONDUCTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU COMITE DEPARTEMENTAL DU SKI.

Le Conseil de Communauté,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**CONSIDERANT** que la CCVUSP, de par sa compétence facultative « politique enfance jeunesse », est chargée du recrutement d'un moniteur de ski, mis à disposition de la cité scolaire de Barcelonnette pour sa section ski études ;

**VU** sa délibération n°2018/65 du 28 mars 2018 relative à la mise à disposition de M. TCHIKNAVORIAN Nicolas, éducateur des APS, auprès du Comité Départemental de ski 04 pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 afin de l'affecter à la cité scolaire André Honnorat ;

**VU** la demande de reconduction de cette mise à disposition effectuée par le Comité Départemental de ski 04 en date du 5 février 2021 pour une nouvelle période de 3 ans ;

**VU** l'acceptation de l'agent concerné ;

**VU** le projet de convention ci-annexé ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 15 février 2021,

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition M. **TCHIKNAVORIAN Nicolas**, éducateur territorial de 2<sup>ème</sup> classe principal, au bénéfice du Comité Départemental du ski 04.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de la convention à intervenir qui prendra effet le **1<sup>er</sup> avril 2021** pour une durée de **trois ans** renouvelables par reconduction expresse.
- **DIT** que les crédits correspondant aux salaires et charges de cet agent seront inscrits chaque année au budget principal de la CCVUSP en dépenses en recettes.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

C.C.V.U.S.P.

Séance du 25 février 2021



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye-Serra' and features a central emblem with a mountain and a river. The signature is written in a cursive style.